

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

N° 295

**TRAVAUX DE VOIRIE
RENOUVELLEMENT RESEAU ERDF - TIRAGE DE CABLES
AVENUE DE LA LIBERATION
SA VA.CO.TRA**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 02 mai 2018 de la société SA VA.CO.TRA – Mr R. GIRY ☎ : 04 94 00 42 50 –
sise : Avenue A.L. Breguet – Z.A.C Gavarry – 83260 LA CRAU (e-mail : vacotra-sa@wanadoo.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Les travaux de tirage de câbles pour le renouvellement du réseau ERDF– Avenue de la Libération entre le n°200 et le n°310 sont autorisés :

DU VENDREDI 04 MAI 2018 AU VENDREDI 18 MAI 2018
(sauf les mardis matin - jour du marché hebdomadaire)

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera en alternance par demi-chaussée réglementée à l'aide de feux tricolores de type K11.

ARTICLE 3° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le – 3 MAI 2018

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol



56

Réf. : AP/